



Avis de saisie pour 3 amendes majorées non reçues

Par mistral

Bonjour,

J'ai reçu au mois de juillet un "avis de saisie administrative à tiers détenteur" pour 3 amendes majorées de 2018 (contrôles radar) que je n'avais pas reçu car j'avais déménagé sans changer l'adresse sur la carte grise et ensuite j'avais changé de véhicule. Au départ, je pensais qu'il s'agissait d'une arnaque car il y avait un compte où payer et une adresse mail fausse.

Mais non, elles étaient bien réelles lorsque j'ai consulté le site Antai.

J'ai fait quelques démarches pour contester la majoration de plus de 500 euros: mails à la Trésorerie de Rennes, contestation sur site Antai, lettre recommandée au directeur régional des Finances publiques de Bretagne. Aujourd'hui j'ai reçu un mail de la Trésorerie du contrôle automatisé signé qui m'indique que ma situation actuelle n'a pas changé mais qu'ils vont étudier mon dossier, puis d'envoyer un chèque à la Trésorerie du contrôle automatique de Rennes avec le montant des amendes non majorées et la photocopie de la carte grise. A réception du dossier, ils prendront une décision. Sachant que je n'avais pas changé mon adresse sur la carte grise, je n'ai aucune chance d'être dispensée de la majoration alors que j'avais déjà reçu d'autres amendes sur ma nouvelle adresse. Merci de me donner votre avis, dois-je envoyer ce chèque? Merci d'avance

Par Suisse1291

Bonjour,

Déjà, il s'agit d'amende (avec un e, pas avec un a, voyez vos courriers reçu) et, ensuite, lors d'un déménagement, même si vous avez souscrit au service de la Poste "suivi de courrier", ce type de lettre doit impérativement être renvoyé au service expéditeur, la Poste ayant interdiction de faire suivre.

Comme vous n'avez pas, dans les temps impartis obligatoires, fait le changement d'adresse sur votre carte grise, les montants majorés sont dus, vous n'y échapperez pas, hélas.

Par mistral

Bonjour,

Effectivement "une amende". Suite à mes démarches sur le site ANTAI, puis des mails à la Trésorerie de Rennes et un courrier au Directeur Régional des Finances publiques de Bretagne, j'ai reçu des réponses. Pour l'instant, j'ai envoyé un chèque pour les montant des amendes non majorées et les documents demandés, et pour la majoration mon dossier est en étude. J'ai un peu d'espoir encore, on verra.

Par mistral

Bonjour,

Suite à mes courriers, je devrai payer les amendes et suis dispensé des majorations. Une bonne nouvelle !!